



ASSOCIATION SOUTENIR
QUÉBÉCOISE DE LA REPRÉSENTER
GARDE SCOLAIRE MOBILISER

POLITIQUE DE MEMBERSHIP

Entérinée par le conseil d'administration le 28 octobre 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. VISION, MISSION, VALEURS ET OBJECTIFS DE L'AQGS.....	p. 3
2. PRIVILÈGES, DROITS ET DEVOIRS	p. 4
3. MEMBERSHIP : CATÉGORIES, DESCRIPTION ET DROITS.....	p.5
4. PROCESSUS D'ADHÉSION.....	p. 7
5. SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE.....	p. 8

VISION, MISSION, VALEURS ET OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA GARDE SCOLAIRE

VISION

L'Association travaille à faire reconnaître le service de garde en milieu scolaire comme un des acteurs clés de la réussite éducative de l'élève.

MISSION

Pour réaliser sa vision, elle soutient le développement des services de garde en milieu scolaire du Québec en faisant la promotion de leur rôle complémentaire à la mission de l'école, en représentant leurs intérêts collectifs et en favorisant le développement des compétences de leur personnel.

VALEURS

L'Association est une organisation qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de collaboration, de solidarité, et d'équité. L'approche se veut accueillante, ouverte et respectueuse des différences.

Aussi, l'Association favorise la mise en place de politiques et de processus facilitant l'expression d'une démocratie à l'échelle humaine, reposant sur une pleine participation de ses membres sur les décisions collectives importantes à la vie de l'AQGS et de ses membres. Une gouvernance efficace repose sur une gestion partagée des responsabilités et sur des processus transparents. Cette politique de membership vient clarifier les articles enchâssés dans les Règlements généraux de l'Association et en facilite l'expression aux différentes instances prévues à cet effet.

La politique de membership est un document important qui soutient la vie associative de l'AQGS. Elle définit le statut des membres, le processus et les critères d'adhésion, les droits, etc. Elle reflète fidèlement les modifications aux Règlements généraux entérinés en Assemblée générale extraordinaire tenue le 24 septembre 2024.

PRIVILÈGES, DROITS ET DEVOIRS

Privilèges

- Profiter de l'expertise d'un organisme présent auprès des services de garde en milieu scolaire depuis 1985.
- Bénéficier d'un interlocuteur au niveau des instances politiques.
- Bénéficier de réduction de tarifs sur les formations, événements et publications.
- Bénéficier d'un accès exclusif à l'ensemble des outils de la Boîte à outils et à certains événements.

Droits

- Être convoqué aux assemblées.
- Proposer et voter en assemblée générale sur toute question qui concerne l'Association.
- Être élu aux postes à combler du conseil d'administration.
- Participer aux comités et consultations de l'Association.
- Participer aux différents événements : mobilisation, formations, journées de réflexion.

Devoirs

- Adhérer à la vision, la mission et aux valeurs de l'Association.
- Respecter les règlements généraux et les critères d'adhésion.
- Acquitter sa cotisation annuelle.

MEMBERSHIP : CATÉGORIES, DESCRIPTION ET DROITS

L'Association est constituée d'un membership défini en trois grandes catégories : membre actif, membre associé et membre honoraire. C'est à l'intérieur de cette catégorisation que sont élus les sept (7) membres du conseil d'administration. Le tableau ci-dessous résume les catégories de membres, les décrivant et précisant leurs droits. Évidemment, tout membre doit acquitter sa cotisation annuelle pour maintenir son statut actif et se prévaloir de ses droits comme membre.

CATÉGORIE	DESCRIPTION	DROITS	POSTE(S) AU CA
MEMBRES ACTIFS LE POSTE DE PRÉSIDENTIE RÉSERVÉ À CETTE CATÉGORIE			4 POSTES
CATÉGORIE A	Tout service de garde en milieu scolaire intéressé aux buts et objectifs de l'AQGS	• Droit de participer aux activités de l'AQGS octroyé à l'ensemble du personnel du SDG • Droit de participer aux Assemblées • 1 droit de vote octroyé par SDG membre • Une personne du SDG a le droit de poser sa candidature à un poste du CA	2 POSTES
CATÉGORIE B	Toute personne responsable du dossier de la garde scolaire (CSS, CS) intéressée aux buts et objectifs de l'Association	• Droit de participer aux activités de l'AQGS octroyé à l'équipe responsable du dossier de la GS au sein du CSS et de la CS • Droit de participer aux Assemblées • 1 droit de vote octroyé par CSS ou CS membre • Droit de poser sa candidature à un poste du CA	1 POSTE
	Toute personne professionnelle de l'écosystème de l'éducation ayant apporté une contribution à la garde scolaire et étant intéressée aux buts et objectifs de l'Association	• Droit de participer aux activités de l'AQGS • Droit de participer aux Assemblées • Droit de vote • Droit de poser sa candidature à un poste du CA	1 POSTE

MEMBERSHIP : CATÉGORIES, DESCRIPTION ET DROITS (suite)

CATÉGORIE	DESCRIPTION	DROITS	POSTE(S) AU CA
MEMBRES ASSOCIÉS SEULS LES MEMBRES ASSOCIÉS INVESTIS À LA MISSION DE LA GS PEUVENT OCCUPER UN POSTE D'ADMINISTRATEUR. TRICE			3 POSTES
MEMBRE ASSOCIÉ	Toute personne physique ou morale intéressée aux buts et aux objectifs de l'Association : PERSONNE PHYSIQUE - Acteur du secteur de l'éducation, telle une personne chercheur universitaire PERSONNE MORALE - Regroupement de directions d'établissement - Regroupement de comités de parents - Maison d'enseignement postsecondaire (CEGEP, Service aux entreprises SAE) - Organisme en lien	PERSONNE PHYSIQUE - Droit de participer aux activités de l'AQGS - Droit de participer aux Assemblées - Droit de vote - Droit de poser sa candidature à un poste du CA PERSONNE MORALE - Droit de participer aux activités de l'AQGS et pour les maisons d'enseignement, droit octroyé à l'équipe associée à la GS - Droit de participer aux Assemblées 1 droit de vote octroyé par membership - Droit de désigner un représentant à un poste du CA	3 POSTES DONT : 1 POSTE RÉSERVÉ REGROUPEMENT DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT 1 POSTE RÉSERVÉ REGROUPEMENT COMITÉS DE PARENTS
MEMBRE HONORAIRE			
MEMBRE HONORAIRE	Personne ayant eu une contribution significative au sein de l'Association	- Droit de participer aux activités de l'AQGS - Droit de participer aux Assemblées - Droit de vote - Ne peut siéger au conseil d'administration	N/A

PROCESSUS D'ADHÉSION

DEMANDE D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Pour devenir membre ou renouveler son membership de l'Association, le service de garde, l'organisme ou la personne intéressée doit remplir en ligne une demande d'adhésion dûment complétée, en se rendant sur gardescolaire.org sous l'onglet « DEVENIR MEMBRE ». Vous serez invité à choisir et à remplir le formulaire approprié à votre catégorie et à fournir la documentation demandée.

Une facture vous sera envoyée par courriel à la réception de votre formulaire dûment complété.

1

Membre actif - Catégorie A

Tout service de garde en milieu scolaire intéressé aux buts et objectifs de l'AQGS. Lorsqu'un service de garde devient membre de l'AQGS, tout son personnel a accès aux services de l'Association.

2

Membre actif - Catégorie B

Toute personne responsable du dossier de la garde scolaire (CSS, CS) ayant apporté une contribution à la garde scolaire et étant intéressée aux buts et objectifs de l'Association ou Toute personne professionnelle de l'écosystème de l'éducation ayant apporté une contribution à la garde scolaire et étant intéressée aux buts et objectifs de l'Association.

3

Membre associé

Toute personne physique ou morale intéressée aux buts et aux objectifs de l'Association.

SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Un membre intéressé à poser sa candidature comme administratrice ou administrateur doit remplir le formulaire de mise en candidature et l'acheminer à la direction générale, au plus tard, une semaine avant l'assemblée générale annuelle. Ce formulaire se retrouve à la page suivante. Il est aussi disponible sur demande à info@gardescolaire.org.

La direction générale vérifie que le membre est en règle et habile à siéger au conseil d'administration, conformément au Code civil du Québec, article 327, « Sont inhabiles à être administrateurs les mineurs, les majeurs en tutelle ou en curatelle, les faillis et les personnes à qui le tribunal interdit l'exercice de ces fonctions ».

Toutes les candidatures dûment complétées et signées sont présentées aux membres de l'Assemblée Générale Annuelle et soumises au vote.

Dans le contexte où un ou des postes demeurent vacants suite à la procédure d'élection en Assemblée générale annuelle, cette dernière délègue au conseil d'administration la responsabilité de combler les postes vacants par cooptation, tout en respectant les ratios de catégorisation des membres. Le ou les membres cooptés à un poste d'administratrice ou d'administrateur se voient alors confier un mandat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE (suite)

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Je suis membre en règle de l'AQGS et je désire poser ma candidature au poste d'administrateur.trice de
l'Association pour le mandat _____

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM			
ADRESSE DU DOMICILE			
	VILLE	CODE POSTAL	
TÉLÉPHONE			
COURRIEL			

CATÉGORIE DE MEMBRES

NUMÉRO DE MEMBRE			
CATÉGORIE DE MEMBRE	MEMBRE ACTIF CATÉGORIE A	☐	Personnel de SG
	MEMBRE ACTIF CATÉGORIE B	☐	Responsable dossier CSS et CS, personne professionnelle de l'écosystème de l'éducation
	MEMBRE ASSOCIÉ	☐	Organisation partenaire, acteur.trice du secteur de l'éducation

MOTIVATIONS À JOINDRE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AQGS

En quelques phrases...

SIGNATURE		DATE	
-----------	--	------	--

Prière de retourner le formulaire de mise en candidature dûment complété au plus tard, une semaine avant l'Assemblée Générale
Annuelle, par courriel : diane.miron@gardescolaire.org